

SEMINAIRE NATIONAL SUR LA REFORME DU SECTEUR DE SECURITE

TABLEAU DE PLANIFICATION DES ACTIVITES

====000=====

SOUS-COMMISSION : Rôle des média et de la société civile et dimension genre

Président : Pasteur Josué BINOUA

Rapporteur : Abel KONGBO

Experts internationaux: Marta Martinelli et Isidore BOUTCHUE

(Annexe : liste des participants)

Liste des questions ayant encadré la discussion :

SYNTHESE DES DISCUSSIONS (max. 10 lignes) :

I : Actions prioritaires dans les huit mois (échéance : décembre 2008)

Objectifs	Activités	Période (numérotation semaines)	Responsables (individu ou service précis)	Indicateurs de validation
Médias				
1- Meilleure connaissances du texte de loi sur la liberté de la presse pour son application	Diffusion large auprès des acteurs des médias, des praticiens du droit et des autorités	S23-27	Associations des gens de médias Organes de régulation Directeurs de publication	
2- Couverture nationale en matière de la radio, de la télévision et de l'ACAP	Réhabilitation, modernisation, extension sur tout le territoire, de la radio et de la télévision et leur mise effective à la disposition des citoyens	24 mois	Ministère de la communication Partenaires	
3- Ouverture des médias du service public à tous	1- Réactivation de l'arrêté portant accès des partis politiques aux médias du service public 2- Signature du décret d'application de la loi sur l'érection de la radio diffusion et de la télévision en office	S23	Ministère de la communication Président de la République	
3- Instaurer un climat de confiance pour une bonne information afin de limiter les réactions négatives des FDS	1-Formation sur les procédures de financement 2-Plaidoyer auprès des bailleurs de fonds pour une meilleure prise en charge des médias et du cadre de travail (la communication est une priorité du	S32-52	Coopération bilatérale (France, USA) Organisations internationales (PNUD, UE)	

	gouvernement)			
4 Limiter les réactions négatives des FDS	1- Désigner un point focal chargé des relations presse dans l'armée, la gendarmerie et la police 2- Rencontres périodiques presse-FDS	S27-32 (2009)	Syndicat Presse et organisation professionnelles Mini Défense Ministère de l'Intérieur	
6- Obtention des meilleurs comptes rendus et des questions relatives à l'aspect sécuritaire et judiciaire	1- Renforcement des capacités (éthique, déontologie et pratique) 2- Formation des journalistes avec une spécialisation en droit et dans différent secteur de la sécurité 3- Engagement de la presse à ne pas diaboliser les FDS	S 44 (2008) à 12 (2009)	Mini communication BONUCA Directeur de publication Mini Justice Associations de juriste ONG de DH	
8- Compréhension du rôle des médias par les journalistes et les FDS	1- Campagnes d'information (autorités, politiques, administratives, judiciaires, militaires, polices) 2- Séminaire sur l'information sensible	S24-51	Association des journalistes, Organes de régulation, Syndicat Mini communication Mini Défense Justice	
<u>Genre</u>				
1- Accroissement de la participation quantitative et qualitative des	1- Sensibilisation des différentes couches de la population et des instances de décision à travers la création d'un programme radio et TV spécifiques	S27-52	Mini Aff. So., Réseau d'organisation des femmes	

femmes dans les institutions en charge de la sécurité	<p>2- conscientisation de la population sur l'importance de la participation de la femme dans la sécurité</p> <p>3- Plaidoyer auprès des décideurs pour l'accroissement des effectifs des femmes dans le secteur de la sécurité et à tous les niveaux</p> <p>4- Réviser et élaborer les textes relatifs au quota de participation des femmes dans le secteur de la sécurité dans un vocabulaire sensible au genre</p> <p>5- Encadrement spécial des femmes en raison de leurs spécificités</p> <p>6- Prendre des mesures de discrimination positive dans le processus de recrutement des femmes dans les instances de sécurité</p>	<p>S31-52</p> <p>S31-52</p> <p>S23-52</p>	<p>Mini Aff. So. et Réseau d'organisation des femmes</p> <p>Mini Aff. So., Mini Justice, Mini Intérieur, Mini Plan et Réseau d'organisation des femmes</p>	
2- Mettre en place un mécanisme de consultation et de concertation entre le gouvernement et les organisations féminines	<p>1- Créer un cadre formel de consultation pour des questions de sécurité</p> <p>2- Renforcer les capacités individuelles et institutionnelles des réseaux d'organisation des femmes en vue d'intégrer l'aspect sécuritaire dans leurs programmes d'action</p>	<p>S27-30 (2008)</p> <p>S33 (2008 et année 2009)</p>	<p>Réseaux des organisations des femmes</p> <p>Ministère des Aff. So.</p>	
3- Prise en compte systématique des questions relatives à la dimension genre dans les structures, les politiques et les programmes de sécurité	<p>1- Créer des pôles spéciaux en charge des questions genre au niveau dans chaque entité des institutions de sécurité</p> <p>2- Former les acteurs impliqués dans le secteur de la sécurité en approche genre et développement, la convention sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes et la résolution 1325 de l'ONU en 2000 sur la femme, la paix et la sécurité</p> <p>3- Restaurer la confiance entre les</p>	<p>S31-52 et 2009</p> <p>S20 (2008) et 2009</p>		

	institutions de sécurité et la population féminine 4- Veiller à l'application des textes relatifs à la protection de la femme			
<u>Société civile</u>				
1- Renforcement des capacités de la société civile	1- Mise en place de la plateforme des acteurs de la société civile et renforcement de leur capacité opérationnelle 2- Formation des acteurs de la société civile sur la connaissance des institutions en charge de la sécurité et de la justice	S20-52	Partenaires Mini Défense Mini Justice Mini Intérieur	
2- Implication effective de la société civile dans tous les domaines	1- Créer et rendre opérationnel, un cadre de concertation entre le gouvernement et la société civile 2- Campagne de sensibilisation, d'information et de formation de la population sur la connaissance des institutions en charge de la sécurité et de la justice 3- Organiser la surveillance et la documentation des acteurs étatique et non étatique en charge de la sécurité	S20-52 24 mois 24 mois	Conseillers ONG à la primature et Présidence Société civile, plateforme Partenaire au développement	